



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogations mineures au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 6 juillet 2026 à compter de 19 h 00**, au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

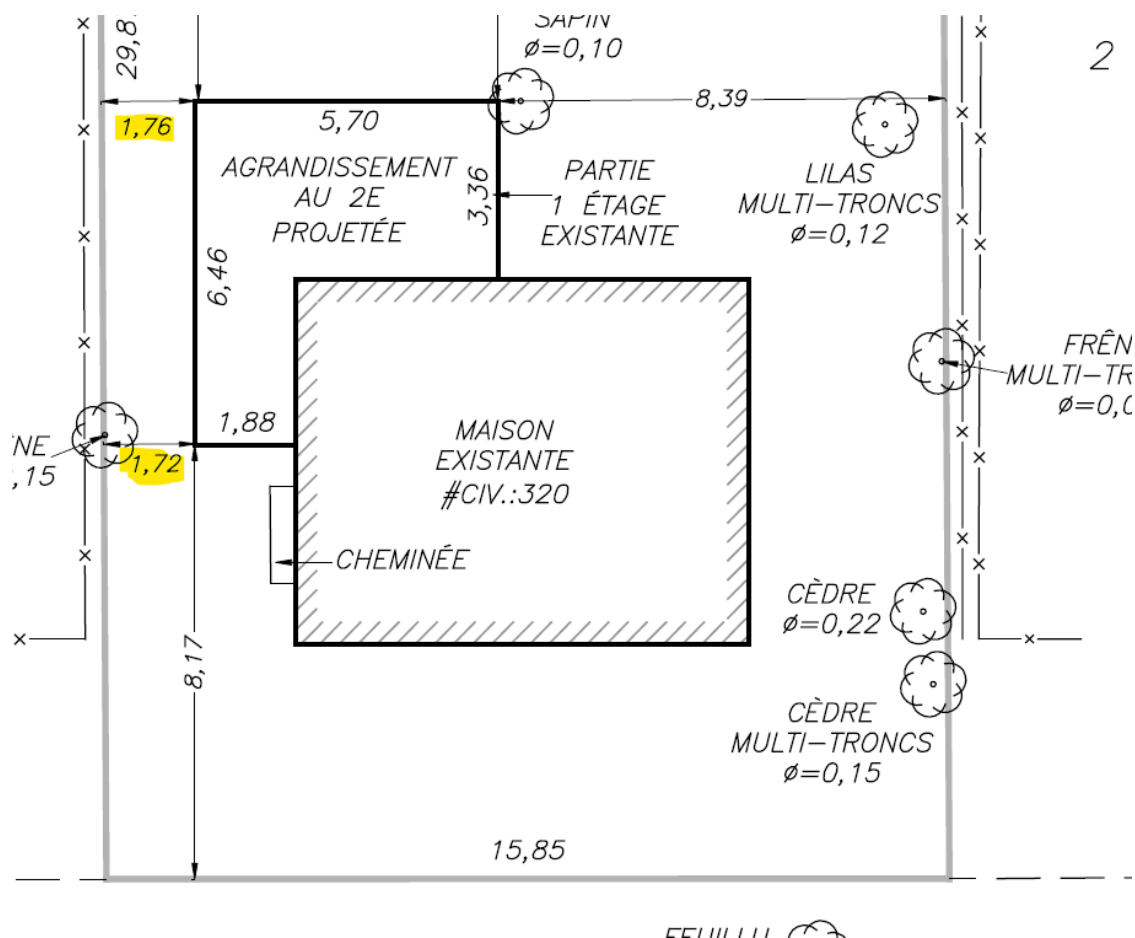
#### 320, rue Lespérance

#### Nature de la demande:

La présente demande de dérogation mineure vise à :

- Autoriser un empiétement de 18 centimètres dans la marge latérale gauche du bâtiment, dont le mur latéral gauche comporte une ouverture, soit que le mur soit implanté à 1,72 mètre de la limite latérale gauche. Cela contrevient à la disposition du règlement, prévoyant que la marge latérale minimale pour toute partie du mur calculée au niveau d'une ouverture est de 1,9 m.

**Disposition visée:** Annexe 2 – Grilles des usages et normes – Zone RA-5, normes prescrites (bâtiment principal), marge latérale, notes 1. du *Règlement de zonage 2024-215*.



En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 6 juillet 2026**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 18 juin 2026.

*Myrabelle Chicoine*

MYRABELLE CHICOINE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET GREFFIÈRE PAR INTÉRIM